

Dossier n°6

Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

- Objectifs de savoirs :

Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique/et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance.

Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence.

Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.

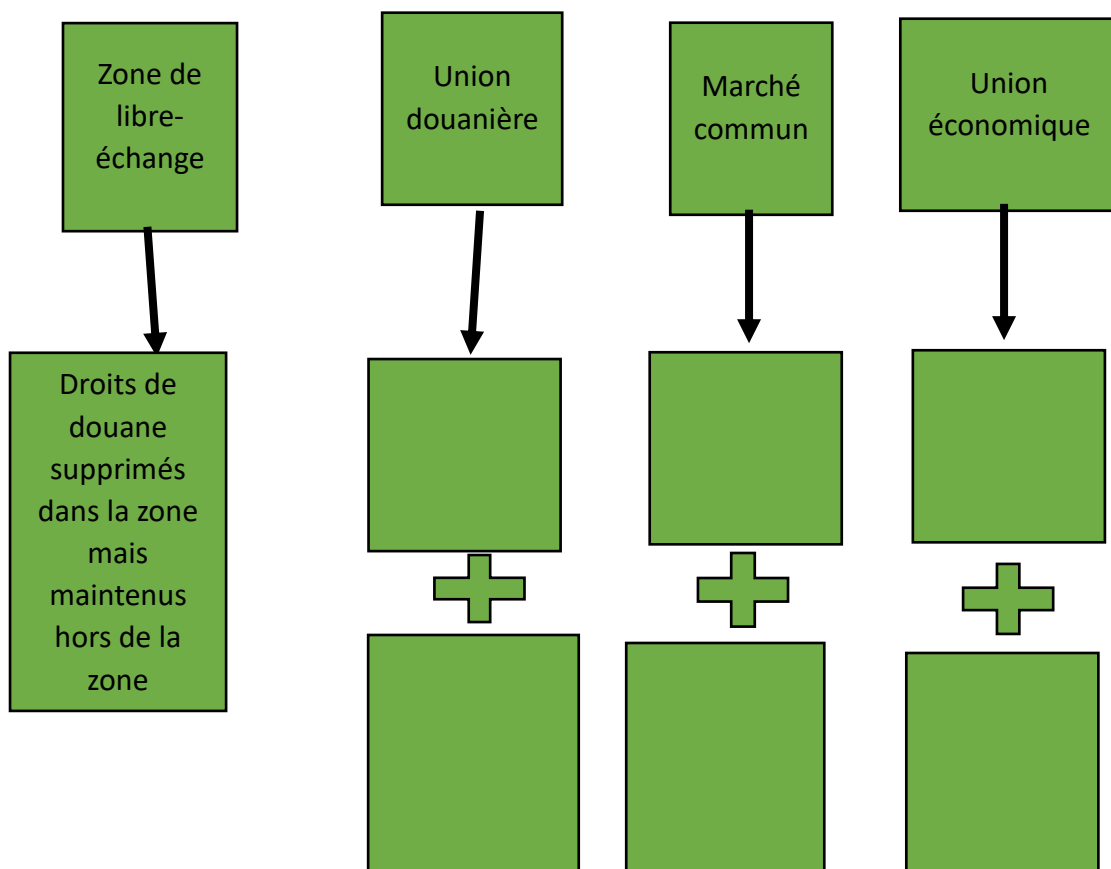
Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).

Chapitre I- Quelles sont les caractéristiques de l'intégration européenne ?

1/ Quelles sont les caractéristiques de l'intégration européenne ?

1.1/ Un projet politique ayant pour institution fondatrice le marché=> Document 1: Q1) À l'aide de vos connaissances et du document répondez à la question suivante : pourquoi peut-on dire que la construction européenne est un projet politique ?

1.2/ Un degré d'intégration économique croissant mais variable=> Document 2: Remplir le schéma



Document 3: Q2) Classez les étapes de la construction européenne en fonction de la typologie du doc.2

1.3/ Les effets du marché unique sur la croissance => Document 4 :Q4) Faire la Q2 de l'exercice

2) EXERCICE Expliquer les effets du marché unique...

A. ... sur les producteurs et les consommateurs

« Selon la théorie économique, une intégration plus poussée des marchés aurait des avantages importants en termes de **productivité** et de bien-être des consommateurs. Premièrement, elle permettrait de bénéficier à plein des **avantages comparatifs**, chaque économie se spécialisant dans les biens qu'elle est la mieux à même de produire et les activités de fabrication étant réparties efficacement dans l'ensemble de l'Union européenne. Deuxièmement, un marché unique plus intégré accentuerait la **concurrence** entre les entreprises des différents pays, ce qui exercerait des pressions à la baisse sur les marges, et inciterait les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits et à investir dans l'**innovation**. Troisièmement, les consommateurs disposeraient d'un **plus grand choix de biens**, offerts à un moindre **prix**. Quatrièmement, en abaissant les **coûts de production** et en encourageant les entreprises à être plus efficaces¹, un marché intégré rendrait les produits européens plus compétitifs sur les marchés mondiaux. »

■ OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Union européenne 2012*, Éditions OCDE, 2012.

1. L'efficacité est l'aptitude à optimiser les moyens disponibles pour atteindre un résultat.

Podcast +

Qu'est-ce que l'avantage comparatif ?

hatier-clc.fr/20sest144

- 1 Quels sont les avantages du marché unique pour les consommateurs ? pour les producteurs ? (doc. A)
- 2 Complétez le schéma avec les termes en gras du texte (doc. A ET B).
- 3 Rédigez un texte permettant d'expliquer pourquoi le marché unique peut engendrer de la croissance économique (doc. B).

B. ... sur la croissance

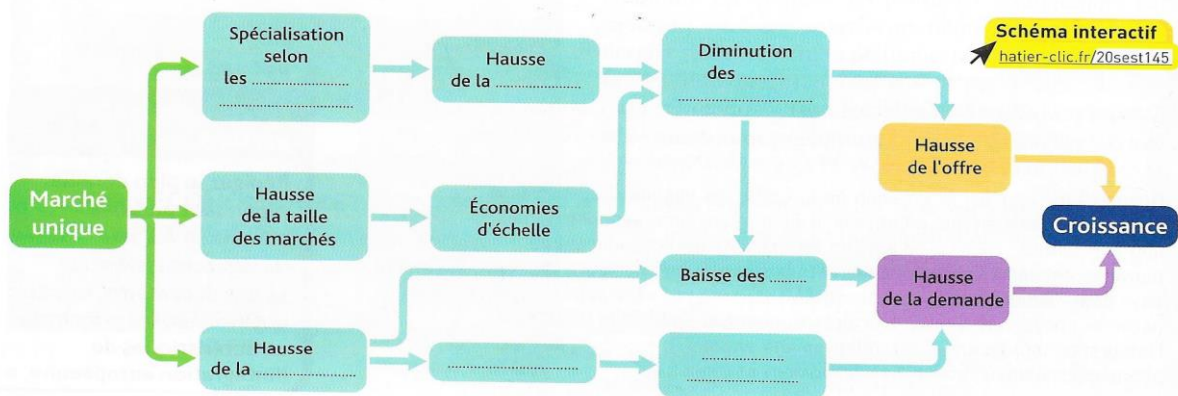


Schéma interactif

hatier-clc.fr/20sest145

Document 5: Q5) En quoi ce document confirme les effets positifs attendus du marché unique ? +Q6) En quoi ces effets positifs sont inégaux et variables entre les différents pays?

Qu'a changé l'instauration du marché unique, en 1987, pour les pays de l'Union européenne ?

Elle a fait bondir de façon spectaculaire les échanges entre les États européens. En moyenne, on estime qu'ils ont progressé de 109 % pour les biens et de 58 % pour les services depuis 1987. Cette hausse est trois fois plus importante que celle apportée par les accords commerciaux classiques. Et ce, car l'intégration européenne, de loin la plus poussée au monde, comporte de nombreux éléments non tarifaires, tels que la reconnaissance mutuelle des normes ou les quatre libertés de circulation (biens, services, personnes, capitaux), qui se renforcent les unes les autres.

Le marché unique a durablement gonflé le produit intérieur brut (PIB) des pays européens de 4,4 % en moyenne. [...]

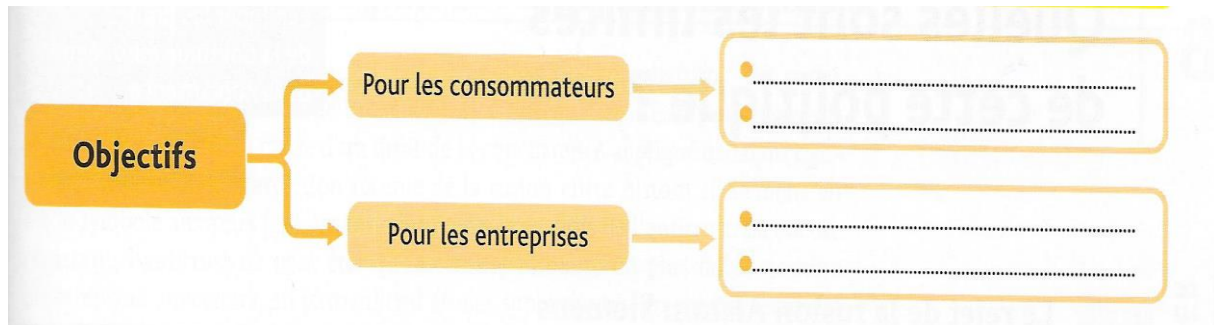
Certaines capitales ont-elles profité plus que d'autres de cette intégration commerciale ?

Oui. Les bénéfices économiques liés à la hausse des échanges ont été plus importants pour les petites économies les plus ouvertes, notamment en Europe de l'Est, comme la Hongrie, la Slovaquie, la Slovaquie ou encore la République tchèque. Ces pays ont vu leur PIB croître de 10 % sous le seul effet du marché unique. Les grands États tels que la France en ont aussi profité, mais dans une proportion moindre, car la part de leur PIB dépendant des importations est plus réduite, ceux-ci disposant d'un marché intérieur plus important. De même, les pays périphériques, à l'image de la Grèce, ont un peu moins vu leurs échanges s'intensifier en raison de leur position géographique.

Entretien avec Vincent VICARD (CEPII), *Le Monde*, 19 mai 2018.

2/ Quels sont les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de concurrence ?

2.1/ Les objectifs => Document 6:



Q7) Remplir le schéma en fonction des éléments contenus dans le texte ci-dessus

2.2/ Les modalités => Document 7: Q8) Distinguez les modalités ex-ante et ex-post de la politique de concurrence + Q9) Explicitez les notions d'ententes illicites, position dominante, concentration + Document 8: Q10) Pourquoi Google a été sanctionné par la Commission européenne en 2017 et en 2018?

Margrethe Vestager² [...] a infligé de lourdes amendes à Apple comme à Alphabet, maison mère de Google. Cette dernière a ainsi cumulé plus de 8,2 milliards d'euros de sanctions ces trois dernières années. Dernière en date, celle de 1,5 milliard d'euros en mars dernier pour sa régie publicitaire AdSense for Search. En juillet 2018, Google avait été condamné à verser plus de 4,3 milliards d'euros pour abus de position dominante avec son système d'exploitation mobile pour Smartphone Android, un an après une amende de 2,4 milliards pour des méthodes contestables sur le marché des comparateurs de prix lui permettant de favoriser son propre service Shopping. [...]

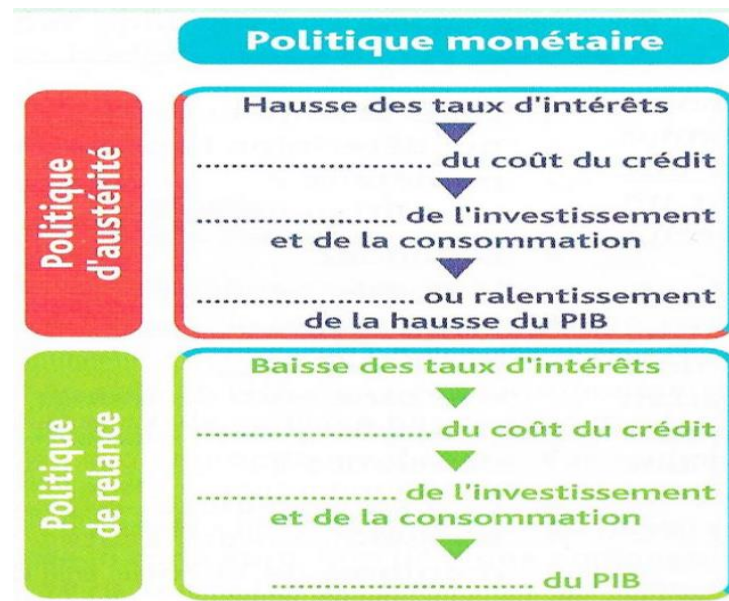
2.3/ Les limites de la politique de concurrence => Document 9 : Q11) En quoi la politique de concurrence peut s'opposer à la politique industrielle au sein de l'UE ? Q12) En quoi doit-on nuancer la réponse apportée à la question précédente ? Document 10: Q13) Quelle est la limite de la politique de concurrence évoquée dans ce texte ?

Chapitre II-Comment la politique monétaire et budgétaire agissent sur la conjoncture au sein de la zone euro ?

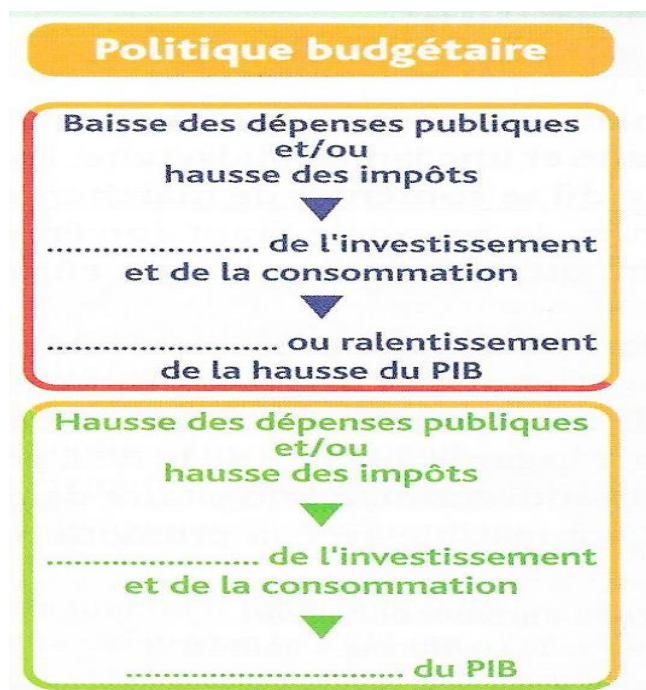
1/ Quels sont les effets des politiques monétaires et budgétaires sur la conjoncture ?

1.1/ Les effets d'une politique monétaire => Document 11: Q14) Rappel (1^{ère} SES): qu'est-ce qu'une politique monétaire ? Un taux d'intérêt ? Q15) Quel est l'objectif principal de la politique monétaire de la BCE dans la zone euro ? Q16) Expliquez quelles sont les conséquences possibles d'une augmentation ou d'une baisse du taux d'intérêt directeur sur la croissance économique ? Document 12: VIDEO => <https://abc-economie.banque-france.fr/page-videos-et-jeux/videosQ17>) Pourquoi la politique monétaire conventionnelle n'a plus été assez efficace lors de la crise de

2008 ?Q18) Qu'est-ce qu'une politique monétaire non conventionnelle ? Quels sont les trois instruments d'une telle politique ? Document 13: Q19) Remplir le schéma ci-dessous.



1.2/Les effets d'une politique budgétaire => Document 14: Q20) Explicitez les deux politiques budgétaires présentées dans ce texte. Document 15: Q21) Remplir le schéma ci-dessous



Document 16: Q22) Explicitez les quatre limites d'une politique budgétaire de relance (ou expansionniste) ?

2/ Quelles sont les difficultés liées à la coexistence entre une politique monétaire unique et des politiques budgétaires nationales au sein de la zone euro ?

2.1/ L'existence d'un défaut de coordination => Document 17: Q23) Quelles sont les deux règles principales du PSC concernant les politiques budgétaires nationales au sein de la zone euro ? Q24) Qu'est-ce qui justifie ces règles ? Document 18: Q25) Pourquoi existe-t-il une difficulté de coordination entre politique monétaire unique et les politiques budgétaires nationales ? Q26) Pourquoi existe-t-il une difficulté de coordination des politiques budgétaires nationales entre elles ? Document 19 : Q27) Quels nouveaux aspects rendent le cadre européen actuel obsolète ? Q28) En quoi les mesures mises en place atténuent l'une des deux difficultés de coordination au sein de la zone euro ?

2.2/ Les difficultés à faire face à des chocs asymétriques => Document 20:

Dans la zone euro, la politique monétaire vise principalement à garantir la stabilité des prix, comprise comme une inflation inférieure mais proche de 2 % par an. Vous êtes gouverneur de la Banque centrale, chargé de définir de manière indépendante des gouvernements la politique monétaire unique dans cette zone.

1 Compte tenu du niveau de l'inflation dans la zone euro, devriez-vous adopter une politique monétaire restrictive (hausse du taux d'intérêt directeur) ou expansive (baisse du taux d'intérêt directeur) ?

2 Compte tenu de la politique choisie, complétez le schéma avec le signe ↗ (hausse) ou ↘ (baisse).

3 Montrez que cette politique monétaire unique peut avoir des effets différents pour Chypre et les Pays-Bas.

Inflation annuelle dans la zone euro
Évolution (en %) des prix entre octobre 2018 et octobre 2019

Pays	Inflation (%)
Belgique	0,2
Allemagne	0,9
Estonie	1,4
Irlande	0,6
Grèce	0,3
Espagne	0,2
France	0,9
Italie	0,2
Chypre	-0,5
Lettonie	2,2
Lituanie	1,5
Luxembourg	0,8
Malte	1,4
Pays-Bas	2,8
Autriche	1
Portugal	-0,1
Slovenie	1,5
Slovaquie	2,9
Finlande	0,9
Zone euro	0,7

Source : Données BCE, novembre 2019.

... Taux directeurs de la BCE → ... Taux d'intérêt des crédits à court terme et à long terme → ... Crédits → ... Demande globale (consommation et investissement) → ... Inflation / ... Croissance et Emploi

Schéma à imprimer

Document 21 => Q29) Pourquoi la mise en place de l'euro oblige d'utiliser des politiques alternatives à la politique de change en cas de chocs asymétriques ? Q30) Les politiques budgétaires nationales dans la zone euro permettent-elles de faire face à ces chocs asymétriques ?

COURS alternatif du dossier n° 6

En novembre 1954, Jean Monnet écrivait : « Nos pays sont devenus trop petits pour le monde actuel, à l'échelle des moyens techniques modernes, à la mesure de l'Amérique et de la Russie d'aujourd'hui, de la Chine et de l'Inde de demain. L'unité des peuples européens, réunis dans les Etats-Unis d'Europe, est le moyen de relever leur niveau de vie et de maintenir la paix ». Après l'échec de la Communauté Européenne de défense (1954), ce sont les solidarités économiques qui sont privilégiées. Les trois principales caractéristiques de l'intégration européenne sont le marché unique, la monnaie commune, l'euro, mais aussi l'intégration des politiques économiques.

Parmi ces dernières, la politique de la concurrence et les politiques monétaires et budgétaires tiennent une place importante. L'intégration économique européenne qui fut d'abord une zone de libre-échange (CECA en 1950 puis le traité de Rome en 1957) n'a pas suivi exactement le modèle des étapes d'intégration économique même si depuis 1999 avec l'introduction de la monnaie unique, la zone euro constitue une union économique et monétaire. En effet, l'UE est un processus original d'intégration puisque dès 1962, la PAC (politique agricole commune) est un élément d'union économique alors que le marché unique européen qui correspond à un marché commun entrera en vigueur en 1993. Cependant, une fois l'étape du marché unique franchie, il est apparu évident à la grande majorité des économistes, qu'il ne pourrait être pleinement exploité tant que des coûts de transaction relativement élevés imputables à la conversion des monnaies et aux incertitudes liées aux fluctuations des taux de change, même faibles, persisteraient. Il fallait donc adopter une monnaie unique. La principale justification de ce marché unique est le renforcement de l'efficacité économique et de la croissance. Le marché unique a été instauré au regard de certains avantages attendus. La libéralisation des échanges favorise l'augmentation de la productivité des facteurs de production. C'est la thèse de David Ricardo : le libre-échange incite les économies nationales à se spécialiser en fonction de leur avantage comparatif, ce qui permet une meilleure allocation des facteurs de production vers les secteurs les plus productifs au sein de chaque pays, donc une hausse globale de la productivité des facteurs de production et un accroissement de la richesse produite. De plus, le marché unique aboutit à l'accroissement de la taille des marchés et à des économies d'échelle. La constitution d'un vaste marché par l'ouverture des frontières commerciales accroît les débouchés des entreprises, et l'accroissement de la production qui en résulte permet de réaliser des économies d'échelle. Le libre-échange permet donc la baisse des coûts de production et donc des prix, ce qui stimule le pouvoir d'achat des agents économiques alors que les consommateurs peuvent bénéficier, en plus, d'une plus grande diversité des produits. Enfin, la constitution d'un marché unique a des effets, par l'intermédiaire de la concurrence, sur la recherche de compétitivité par les entreprises et donc sur les prix. L'intensification de la compétition entre les entreprises liée à la libéralisation des échanges favorise l'innovation et la baisse des prix des biens et services. Pour certaines politiques économiques, l'application à l'échelle européenne est plus pertinente qu'au niveau des échelons locaux et nationaux. C'est le cas en particulier de la politique de la concurrence puisque d'une part le Marché unique européen a pour cadre une concurrence libre, loyale et non faussée et parce que, d'autre part, les pratiques anticoncurrentielles des firmes peuvent concerner plusieurs pays de l'UE. La politique européenne de la concurrence vise à promouvoir un fonctionnement concurrentiel des marchés. Un marché où la concurrence est libre, loyale et non faussée procure des avantages aux consommateurs, que ceux-ci soient des entreprises (consommations intermédiaires) ou des ménages (consommation finale). En effet, sur des marchés concurrentiels, les entreprises sont conduites à diminuer le prix de leurs produits, à améliorer leur qualité et à innover. De plus, la présence de concurrents accroît la diversité des produits mis en vente sur un marché. Un autre avantage de la concurrence consiste à renforcer la compétitivité des entreprises européennes afin d'affronter la concurrence internationale. La politique de la concurrence comprend quatre volets principaux : la lutte contre les ententes illicites, la lutte contre les abus de position dominante, la régulation des opérations de fusions-acquisitions et les aides d'États. Pour dissuader les entreprises de participer à des cartels ou d'abuser de leur position dominante, la politique de la concurrence européenne prévoit des amendes pouvant atteindre au maximum 10% du chiffre d'affaires mondial du groupe. Néanmoins, dans le cadre des programmes de clémence, si une entreprise aide à démanteler un cartel, elle peut être partiellement ou totalement exonérée du paiement de l'amende. Ces deux volets de la politique de la concurrence ont donc lieu *ex post*. Par contre, la régulation des opérations de concentration s'exerce *ex ante* : les entreprises soumettent leurs projets de fusions-acquisitions aux autorités de la concurrence qui peuvent les refuser (cela se produit très rarement : « le contrôle des concentrations n'a conduit à rejeter qu'un faible nombre d'opérations : depuis 2000, seuls seize cas de refus ont été prononcés sur plus de 6 000 opérations notifiées » selon un rapport de l'Inspection Générale des Finances ; « La politique de la concurrence et les intérêts stratégiques de l'UE », avril 2019) ou bien à les accepter sans ou avec

des conditions (très souvent des cessions d'actifs). Les autorités nationales de la concurrence sont indépendantes, elles ne perçoivent pas les amendes : celles-ci sont versées aux États. Le quatrième volet de la politique européenne de la concurrence concerne les aides d'État. Ces aides peuvent revêtir plusieurs formes : des prêts à taux faibles, des subventions publiques accordées à des entreprises, des investissements publics, des exonérations fiscales. Le Traité prévoit un certain nombre de situations où ces aides sont autorisées puisque participant au bon fonctionnement de l'économie (aides à une région ou à un secteur en difficulté, aides favorisant la Recherche-Développement, actions en faveur des PME ou de la protection de l'environnement, ou encore en faveur de la préservation du patrimoine). Par exemple, en 2016, l'État français a fourni une aide de 4 milliards d'euros à Areva pour éviter la faillite. Cependant lorsque les aides d'État risquent de fausser la concurrence, elles sont sanctionnées. Ainsi, en octobre 2017, l'entreprise Amazon a été condamnée à rembourser 250 millions d'euros d'arriérés d'impôts à l'État luxembourgeois. La concurrence serait mise en oeuvre de manière plus stricte dans l'Union européenne dans les autres pays (notamment les États-Unis) et serait plus contraignante envers les aides d'État. Le contrôle des opérations de concentration a été critiqué à plusieurs reprises lors de refus de rapprochements, par exemple Aérospatiale-Alenia-De Havilland en 1991, Péchiney-Alcan-Agroup en 2000, Schneider-Legrand en 2002, et plus récemment Alstom-Siemens (décision du 6 février 2019). Il faut toutefois noter que les refus sont très peu nombreux. Certaines entreprises anticipant la difficulté à conclure la concentration, renonceraient à présenter des projets et, parfois, seraient *in fine* rachetées par des entreprises en dehors de l'UE (par exemple le groupe Pirelli racheté par la société chinoise CNRC). Par conséquent, la politique de la concurrence nuirait à l'émergence de grands champions européens, et particulièrement dans des secteurs stratégiques et de haute technologie. Or, ces grands groupes européens seraient un facteur d'innovation, de croissance et d'emploi. Ces groupes seraient des concurrents des champions nationaux chinois qui eux bénéficient d'une politique industrielle offensive (« Nouvelles routes de la Soie » par exemple), ou encore des firmes américaines davantage protégées contre la concurrence mondiale depuis l'élection de Donald Trump (mesures protectionnistes). Néanmoins, le droit européen autorise certaines ententes, si elles procurent des avantages économiques en contribuant à l'amélioration de la production ou de la distribution, au progrès technique ou économique et à l'intérêt des consommateurs et en n'éliminant pas la possibilité de la concurrence. Ces conditions sont cumulatives et doivent être réunies simultanément pour échapper au principe de l'interdiction. La politique européenne de la concurrence peine à faire face à l'essor des plateformes numériques, essentiellement américaines (GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et chinoises (BATX : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi), dont la nature repose sur l'acquisition de positions dominantes. Ces géants du numérique, en proposant leurs services sur le web, peuvent localiser leur siège social dans un pays différent de celui où se trouvent leurs utilisateurs et ayant un taux d'imposition des sociétés moins élevé. Cette situation crée des conditions de concurrence défavorables et prive certains États membres de recettes fiscales. Des négociations internationales (dans le cadre de l'OCDE) en faveur d'une taxation plus juste de l'économie numérique sont actuellement en cours. Les monopoles publics, de moins en moins nombreux de nos jours, ont été ouverts à la concurrence sous l'impulsion de la Commission européenne. Lors de cette ouverture, des débats ont concerné la remise en cause des caractéristiques des services publics, notamment en France. La politique européenne de la concurrence a pu sembler remettre en question la conception française des services publics (par exemple le principe d'égalité). Les règles européennes s'appliquent partiellement aux services d'intérêt économique général, par exemple les télécommunications, les transports, le gaz, l'électricité. L'ouverture à la concurrence de ces secteurs s'accompagne néanmoins d'une garantie de service universel (accessibilité et qualité pour tous). La politique budgétaire vise à agir sur la conjoncture économique *via* ses effets sur la demande globale. Pour cela, les autorités budgétaires utilisent le budget, pour intervenir : soit par les dépenses publiques, soit par les recettes fiscales ou par le solde budgétaire. C'est sur la base des analyses de J. M. Keynes que l'on peut voir comment une politique

budgétaire peut agir sur la conjoncture. La dépense publique (qui peut être de la consommation des administrations ou de l'investissement public) est, avec la consommation, l'investissement et les exportations, une composante de la demande globale. Une augmentation de la dépense publique va donc inciter les producteurs à produire davantage, ce qui va augmenter le revenu global. Ce revenu additionnel induit une nouvelle augmentation de la demande, de la production, du revenu, de la demande... Mais pour que l'augmentation des dépenses publiques et donc la politique budgétaire aient cet effet sur l'activité économique, il est nécessaire qu'elles ne soient pas financées par une hausse des prélèvements obligatoires - dans ce cas l'effet d'augmentation de la demande globale, induit par la hausse des dépenses publiques, serait neutralisé par la baisse de la demande globale induite par la hausse des prélèvements obligatoires sur les agents économiques. La politique budgétaire de relance induit donc généralement un déficit public (hausse des dépenses sans augmentation des prélèvements). Il est toutefois possible que la hausse du PIB, consécutive à la dépense publique, permette d'augmenter les recettes fiscales et *in fine* de financer le déficit public. Dans le cadre européen, la mise en oeuvre d'une politique budgétaire de relance est limitée par le PSC (pacte de stabilité et de croissance) qui impose une importante discipline budgétaire. Ainsi, le PSC a durci les critères de Maastricht sur les finances publiques qui stipulent d'une part que les États membres évitent les déficits excessifs, et que d'autre part la dette publique doit être inférieure à 60% du PIB. À court terme, le budget peut être déficitaire, mais ce déficit ne doit pas dépasser 3% du PIB sous peine d'amende, sauf en cas de « circonstance exceptionnelle et temporaire ». La politique budgétaire peut aussi servir à limiter la surchauffe économique, lorsque les tensions inflationnistes sont trop élevées. Quand l'économie est proche du plein-emploi et que la demande globale est supérieure à l'offre globale, l'inflation devient élevée et la politique budgétaire peut être un moyen de limiter les tensions inflationnistes. On parle de politique budgétaire de rigueur ou d'austérité, ou encore de politique budgétaire restrictive. L'État peut limiter la hausse de la demande en augmentant les prélèvements obligatoires et/ou en réduisant les dépenses publiques. Ces mesures freinent la demande globale et ralentissent alors l'activité économique et l'inflation. Les politiques budgétaires expansionnistes ont connu de vives critiques dans les années 1970 à propos de leur inefficacité à faire face au ralentissement économique de l'époque ;

Dans la zone euro, la politique monétaire est du ressort de la BCE (Banque centrale européenne) qui est une institution indépendante. La Banque centrale agit sur l'activité économique, principalement en pilotant le taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire ce qui influe sur le processus de création monétaire. En situation de surchauffe, la Banque centrale relève les taux d'intérêt directeurs, ce qui freine l'octroi de crédits des banques de second rang et ralentit l'activité économique et l'inflation. Par contre, en situation de faible croissance économique, la Banque centrale diminue les taux d'intérêt directeurs ce qui facilite l'accès au crédit, fait augmenter la demande globale et relance l'activité économique. Ces politiques monétaires dites conventionnelles sont discrétionnaires car elles évoluent en fonction de la conjoncture. Depuis la fin des années 1980 (à la suite du développement de la stagflation et de l'échec des politiques de relance), la politique monétaire se fait moins discrétionnaire ;

elle connaît une nouvelle orientation, de long terme, qui est celle de la lutte contre l'inflation puis, l'inflation jugulée, du maintien de la stabilité des prix. Dans le cadre européen cette politique monétaire est contrainte par un objectif de stabilité des prix de 2% en moyenne par an dans la zone euro. La politique monétaire n'est plus censée être utilisée pour relancer l'économie ; sa seule cible est la stabilité des prix. Mais la crise économique de 2008 a montré l'importance de la mobilisation de la politique monétaire pour éviter de basculer dans la déflation et pour renouer avec la croissance. Cependant les politiques monétaires conventionnelles sont désormais peu opérantes en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. En effet, en raison notamment du déséquilibre entre l'épargne et l'investissement au niveau mondial, les taux d'intérêt réels sont très bas. L'économie serait dans une situation de « trappe à liquidité ». Les taux d'intérêt réels ne peuvent pas baisser davantage car le taux nominal ne peut être durablement inférieur à zéro et l'inflation est très faible. L'inefficacité des politiques monétaires conventionnelles a nécessité de trouver de nouveaux outils à la politique monétaire : les politiques monétaires dites « non conventionnelles ». Il s'agit par exemple du guidage

des anticipations (« forward guidance »), et de l'achat massif de titres (assouplissement quantitatif : « Quantitative Easing »). Le guidage des anticipations consiste, pour une Banque centrale, à annoncer en avance les orientations de ses futures décisions quant à la fixation des taux d'intérêt directeurs. Ce guidage des anticipations crée un effet de signal qui permet à la politique monétaire d'avoir un impact avant d'être effectivement conduite. L'assouplissement quantitatif consiste pour une Banque centrale à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée, sur les marchés secondaires en achetant massivement des actifs financiers aux banques de second rang. Ces actifs sont principalement des obligations émises par les États de la zone euro. Ces achats augmentent la quantité de monnaie en circulation et font baisser les taux d'intérêt, agissant ainsi contre le ralentissement de la croissance et aussi contre le risque de déflation. Un problème se pose dans la zone euro : un défaut de coordination des politiques économiques, notamment budgétaires, mais aussi entre la politique monétaire et la politique budgétaire. En effet, chaque pays membre étant responsable de sa dette, chacun peut attendre de ses partenaires qu'ils relancent leurs économies afin de bénéficier des effets positifs de leur relance budgétaire (*via* les exportations vers ces pays) sans en supporter le coût. Mais chaque État membre agissant ainsi, les différents pays se retrouvent dans une configuration de dilemme du prisonnier où l'équilibre est une situation sous-optimale (généralisation des politiques budgétaires nationales de rigueur). Pourtant tous les pays ont accepté l'article 121. 1 du Traité : « Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil ». Des mécanismes de coordination ont été mis en place, cependant une véritable coordination des politiques budgétaires nécessite une véritable coopération et la prise en compte par chaque pays des intérêts collectifs de la zone euro. La politique monétaire unique et les contraintes qui pèsent sur les politiques budgétaires ont montré leurs limites face aux crises de 2007 et 2010 qui ont successivement affecté les pays de la zone euro. Ces crises ont mis en évidence l'absence de mécanismes pour gérer *ex-post* des chocs asymétriques et la difficulté des pays à coordonner les politiques budgétaires et la politique monétaire. Dans la zone euro, un choc asymétrique, c'est-à-dire un événement ayant un impact seulement dans un ou quelques pays, ou avec une intensité différente selon les pays, pose des problèmes d'ajustements importants. Une zone monétaire est optimale si elle parvient à absorber des chocs conjoncturels asymétriques. Robert Mundell expliquait que pour qu'une zone monétaire soit optimale, il faut qu'il existe des mécanismes d'ajustements alternatifs à la perte d'autonomie, pour chaque État membre, de la politique monétaire et du taux de change. Les mécanismes d'ajustement alternatifs pourraient être la parfaite mobilité des facteurs de production, la flexibilité des taux de salaires réels, une politique budgétaire ou des transferts budgétaires au sein de la zone pour ajuster les déséquilibres. La mobilité de la main-d'œuvre et la flexibilité des taux de salaire dans la zone euro butent sur différents obstacles : les langues et cultures différentes, qui limitent la mobilité géographique, et la rigidité des salaires à la baisse, en raison des différentes réglementations et conventions collectives. Par ailleurs, les pays de la zone euro sont limités dans l'utilisation de la politique budgétaire par les traités européens. Cela réduit fortement les marges de manoeuvre des États membres pour gérer un choc les concernant. Actuellement, l'UE est une zone monétaire non optimale.

